

AR PREFECTURE

013-241300375-20190411-DEL60\_2019-0  
Regu le 15/04/2019

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

24130037500094

**COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT  
CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES**

**POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE MAUSSANE VDB**

**SERVICE PUBLIC LOCAL  
CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES**

**M49**

**BUDGET PRIMITIF**

**BUDGET : DSP - SERVICE ASSAINISSEMENT CCVBA**

**ANNEE 2019**

**I. Informations générales**  
p.2 Modalités de vote du budget

**II. Présentation générale du budget**

- p.3 A1 - Vue d'ensemble - Sections  
p.4 A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres  
p.5 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres  
p.6 B1 - Balance générale du budget - Dépenses  
p.7 B2 - Balance générale du budget - Recettes

**III. Vote du budget**

- p.8 A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses  
p.10 A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes  
p.11 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses  
p.12 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes  
p.13 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

**IV – ANNEXES**

	Jointes	Sans Objet
<b>A - Eléments du bilan</b>		
p.20 A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	
p.21 A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
p.23 A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
p.24 A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
p.25 A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	
p.27 A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	X	
p.28 A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
p.29 A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	X	
p.30 A3.2 - Etalement des provisions	X	
p.31 A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.32 A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation		X
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement		X
p.33 A5.2.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement collectif et non collectif - Exp	X	
p.34 A5.2.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement collectif et non collectif - Inv	X	
p.35 A6 - Etat des charges transférées	X	
p.36 A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers	X	
<b>B - Engagements hors bilan</b>		
p.37 B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	X	
p.38 B1.2 - Calcul du ratio d'endettement	X	
p.39 B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	X	
p.40 B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	X	
p.41 B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	X	
p.42 B1.6 - Etat des autres engagements donnés	X	
p.43 B1.7 - Etat des engagements reçus	X	
p.44 B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	X	
p.45 B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	X	
<b>C - Autres éléments d'informations</b>		
p.46 C1.1 - Etat du personnel titulaire	X	
p.48 C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	X	
p.49 C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	X	
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
<b>D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures</b>		
p.50 D - Arrêté et signatures	X	

**I - INFORMATIONS GENERALES****I****MODALITES DE VOTE DU BUDGET**

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation,
  - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

- II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont budgétaires.

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget cumulé de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice 2018 après le vote du compte administratif 2018.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## VUE D'ENSEMBLE

A1

## EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
	<b>CREDITS D'EXPLOITATION PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	<b>534 540,93</b>	<b>336 685,74</b>
	+	+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>		
	<b>002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)</b>	(si déficit)	(si excédent) <b>197 855,19</b>
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)</b>	<b>534 540,93</b>	<b>534 540,93</b>

## INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)</b>	<b>1 229 591,10</b>	<b>1 114 943,58</b>
	+	+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	<b>255 600,00</b>	<b>241 600,00</b>
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>	(si solde négatif)	(si solde positif) <b>128 647,52</b>
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>	<b>1 485 191,10</b>	<b>1 485 191,10</b>
<b>TOTAL</b>			
	<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>2 019 732,03</b>	<b>2 019 732,03</b>

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

A2

## DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
011	Charges à caractère général	18 700,00	0,00	10 000,00		10 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	42 800,00	0,00	47 560,00		47 560,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 500,00	0,00	0,00		0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>63 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>57 560,00</b>		<b>57 560,00</b>
66	Charges financières	56 300,00	0,00	70 354,78		70 354,78
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	0,00		0,00
022	Dépenses imprévues ( exploitation )			0,00		0,00
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>120 300,00</b>	<b>0,00</b>	<b>127 914,78</b>		<b>127 914,78</b>
023	Virement à la section d'investissement (6)	65 236,58		278 736,45		278 736,45
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)	149 028,16		127 889,70		127 889,70
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'e			0,00		0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>214 264,74</b>		<b>406 626,15</b>		<b>406 626,15</b>
<b>TOTAL</b>		<b>334 564,74</b>	<b>0,00</b>	<b>534 540,93</b>		<b>534 540,93</b>

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

**TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES****534 540,93**

## RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00		0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat* de servic	216 000,00	0,00	265 500,00		265 500,00
74	Subventions d'exploitation	55 000,00	0,00	30 000,00		30 000,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00		0,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>271 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>295 500,00</b>		<b>295 500,00</b>
76	Produits financiers		0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00		0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>271 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>295 500,00</b>		<b>295 500,00</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)	63 564,74		41 185,74		41 185,74
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'e			0,00		0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>63 564,74</b>		<b>41 185,74</b>		<b>41 185,74</b>
<b>TOTAL</b>		<b>334 564,74</b>	<b>0,00</b>	<b>336 685,74</b>		<b>336 685,74</b>

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

197 855,19

=

**TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES****534 540,93**

## Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)</b>	
---	--

**365 440,41**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	996 792,00	255 600,00	1 048 436,00		1 304 036,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		996 792,00	255 600,00	1 048 436,00		1 304 036,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	118 612,00	0,00	139 969,36		139 969,36
18	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )		0,00	0,00		0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		118 612,00	0,00	139 969,36		139 969,36
45..	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (6)</b>		0,00	0,00		0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		1 115 404,00	255 600,00	1 188 405,36		1 444 005,36
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	63 564,74		41 185,74		41 185,74
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		63 564,74		41 185,74		41 185,74
<b>TOTAL</b>		1 178 968,74	255 600,00	1 229 591,10		1 485 191,10

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
---	------

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 485 191,10</b>
---	---------------------

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
13	Subventions d'investissement	388 211,00	241 600,00	143 955,00		385 555,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	754 015,25	0,00	453 252,43		453 252,43
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		1 142 226,25	241 600,00	597 207,43		838 807,43
10	Dotations, fonds divers et réserves	130 433,00	0,00	111 110,00		111 110,00
106	Dotations, fonds divers et réserves (7)	133 326,29	0,00	0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
<b>Total des recettes financières</b>		263 759,29	0,00	111 110,00		111 110,00
45..	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (6)</b>		0,00	0,00		0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		1 405 985,54	241 600,00	708 317,43		949 917,43
021	Virement de la section d'exploitation (4)	65 236,58		278 736,45		278 736,45
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	149 028,16		127 889,70		127 889,70
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		214 264,74		406 626,15		406 626,15
<b>TOTAL</b>		1 620 250,28	241 600,00	1 114 943,58		1 356 543,58

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	128 647,52
---	------------

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 485 191,10</b>
---	---------------------

## Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)</b>	<b>365 440,41</b>
---	-------------------

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

**II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET****II****BALANCE GENERALE DU BUDGET****B1****1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)**

	<b>EXPLOITATION</b>	<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
011	Charges à caractère général	10 000,00		10 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	47 560,00		47 560,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	70 354,78	0,00	70 354,78
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	127 889,70	127 889,70
022	Dépenses imprévues ( exploitation )	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		278 736,45	278 736,45
	<b>Dépenses d'exploitation - Total</b>	<b>127 914,78</b>	<b>406 626,15</b>	<b>534 540,93</b>

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES 534 540,93

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	41 185,74	41 185,74
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	139 969,36	0,00	139 969,36
18	Compte de liaison : affectation	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	1 304 036,00	0,00	1 304 036,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	0,00		0,00
	<b>Dépenses d'investissement - Total</b>	<b>1 444 005,36</b>	<b>41 185,74</b>	<b>1 485 191,10</b>

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE 0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 1 485 191,10

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

## 2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	265 500,00		265 500,00
74	Subventions d'exploitation	30 000,00		30 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	41 185,74	41 185,74
	<b>Recettes d'exploitation - Total</b>	<b>295 500,00</b>	<b>41 185,74</b>	<b>336 685,74</b>

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

197 855,19

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES

534 540,93

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	111 110,00	0,00	111 110,00
13	Subventions d'investissement	385 555,00	0,00	385 555,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	453 252,43	0,00	453 252,43
18	Compte de liaison : affectation	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		127 889,70	127 889,70
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		278 736,45	278 736,45
	<b>Recettes d'investissement - Total</b>	<b>949 917,43</b>	<b>406 626,15</b>	<b>1 356 543,58</b>

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

128 647,52

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

1 485 191,10

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M.41, en M.43 et en M.44.



## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général (5)(6)</b>	<b>18 700,00</b>	<b>10 000,00</b>	
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie...)		0,00	
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	200,00	0,00	
611	Sous-traitance générale	14 000,00	6 700,00	
613	Locations, droits de passage et servitudes diverses	1 700,00	1 700,00	
61523	Entretien et réparations réseaux	1 000,00	0,00	
61528	Entretien et réparations autres biens immobiliers		0,00	
616	Primes d'assurances		0,00	
617	Etudes et recherches		0,00	
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1 000,00	600,00	
623	Publicité, publications, relations publiques		0,00	
627	Services bancaires et assimilés	800,00	1 000,00	
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>42 800,00</b>	<b>47 560,00</b>	
621	Personnel extérieur au service	42 800,00	47 560,00	
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits (7)</b>		<b>0,00</b>	
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>1 500,00</b>	<b>0,00</b>	
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, ...		0,00	
6541	Créances admises en non-valeur	1 500,00	0,00	
658	Charges diverses de la gestion courante		0,00	
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)</b>		<b>63 000,00</b>	<b>57 560,00</b>	
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)(8)</b>	<b>56 300,00</b>	<b>70 354,78</b>	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	58 545,22	70 000,00	
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE (8)	-2 245,22	354,78	
6618	Intérêts des autres dettes		0,00	
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>1 000,00</b>	<b>0,00</b>	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	500,00	0,00	
678	Autres charges exceptionnelles	500,00	0,00	
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues ( exploitation ) (f)</b>		<b>0,00</b>	
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f</b>		<b>120 300,00</b>	<b>127 914,78</b>	
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>65 236,58</b>	<b>278 736,45</b>	
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre section (11)(12)</b>	<b>149 028,16</b>	<b>127 889,70</b>	
6811	Dotations aux amortissements immos corporelles et incorp	149 028,16	127 889,70	
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>214 264,74</b>	<b>406 626,15</b>	
<b>043</b>	<b>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitati</b>		<b>0,00</b>	
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>214 264,74</b>	<b>406 626,15</b>	
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>334 564,74</b>	<b>534 540,93</b>	

+

<b>RESTES A REALISER 2018 (13)</b>	<b>0,00</b>
------------------------------------	-------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>534 540,93</b>
---	-------------------

## Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	26 785,12
Montant des ICNE de l'exercice N-1	26 430,34
= Différence ICNE N - ICNE N-1	354,78

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES

A1

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M 43 et en M 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(11) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges		0,00	
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, mar	216 000,00	265 500,00	
70611	Redevance d'assainissement collectif	211 000,00	265 500,00	
70613	Participations pour assainissement collectif	5 000,00	0,00	
74	Subventions d'exploitation	55 000,00	30 000,00	
74	Subventions d'exploitation	55 000,00	30 000,00	
75	Autres produits de gestion courante		0,00	
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)</b>		<b>271 000,00</b>	<b>295 500,00</b>	
76	Produits financiers (b)		0,00	
77	Produits exceptionnels (c)		0,00	
771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		0,00	
773	Mandats annulés (exerc. antérieurs)		0,00	
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>271 000,00</b>	<b>295 500,00</b>	
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (8)	63 564,74	41 185,74	
777	Quote-part des subvent° d'inv. virées au résultat de l'exerci	63 564,74	41 185,74	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitat		0,00	
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>63 564,74</b>	<b>41 185,74</b>	
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>334 564,74</b>	<b>336 685,74</b>	

+

<b>RESTES A REALISER 2018 (10)</b>	<b>0,00</b>
------------------------------------	-------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>197 855,19</b>
--	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>534 540,93</b>
---	-------------------

## Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cet article n'existe pas en M49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)		0,00	
203	Frais d'études, de recherche, de développ. et frais d'insertio		0,00	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)		0,00	
213	Constructions		0,00	
2156	Matériel spécifique d'exploitation		0,00	
2158	Autres		0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	996 792,00	1 048 436,00	
2313	Constructions		67 640,00	
2315	Installations, matériel et outillage techniques	996 792,00	980 796,00	
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>996 792,00</b>	<b>1 048 436,00</b>	
16	Emprunts et dettes assimilées	118 612,00	139 969,36	
1641	Emprunts en euros	118 612,00	139 969,36	
020	Dépenses imprévues ( investissement )		0,00	
020	Dépenses imprévues ( investissement )		0,00	
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>118 612,00</b>	<b>139 969,36</b>	
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>			<b>0,00</b>	
<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE</b>		<b>1 115 404,00</b>	<b>1 188 405,36</b>	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)	63 564,74	41 185,74	
	Reprises sur autofinancement antérieur	63 564,74	41 185,74	
1391	Subventions d'équipement	63 564,74	41 185,74	
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	
2762	Créances sur transfert de droits à déduction de TVA		0,00	
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE</b>		<b>63 564,74</b>	<b>41 185,74</b>	
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		<b>1 178 968,74</b>	<b>1 229 591,10</b>	

+

RESTES A REALISER 2018 (10) 255 600,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10) 0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 1 485 191,10

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état IIIB3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
13	Subventions d'investissement (hors 138)	388 211,00	143 955,00	
131	Subventions d'équipement	388 211,00	143 955,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	754 015,25	453 252,43	
1641	Emprunts en euros	754 015,25	453 252,43	
20	Immobilisations incorporelles		0,00	
21	Immobilisations corporelles		0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	
23	Immobilisations en cours		0,00	
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>1 142 226,25</b>	<b>597 207,43</b>	
10	Dotations, fonds divers et réserves	263 759,29	111 110,00	
10222	FCTVA	130 433,00	111 110,00	
1068	Autres réserves	133 326,29	0,00	
27	Autres immobilisations financières		0,00	
2762	Créances sur transfert de droits à déduction de TVA		0,00	
<b>Total des recettes financières</b>		<b>263 759,29</b>	<b>111 110,00</b>	
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>			<b>0,00</b>	
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>1 405 985,54</b>	<b>708 317,43</b>	
021	Virement de la section d'exploitation	65 236,58	278 736,45	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)	149 028,16	127 889,70	
2803	Frais d'études, de recherche et de développ. et frais d'inserti	4 405,00	4 405,00	
2808	Autres immobilisations incorporelles	7 693,39	4 475,00	
2813	Constructions	45 962,00	27 486,36	
28156	Matériel spécifique d'exploitation	47 168,77	2 317,81	
28158	Autres	3 451,00	1 337,75	
28173	Constructions		9 226,90	
281756	Matériel spécifique d'exploitation		78 640,88	
2818	Autres immobilisations corporelles	40 348,00	0,00	
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>214 264,74</b>	<b>406 626,15</b>	
041	Opérations patrimoniales (8)		0,00	
2315	Installations, matériel et outillage techniques		0,00	
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE</b>		<b>214 264,74</b>	<b>406 626,15</b>	
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et ordres)		<b>1 620 250,28</b>	<b>1 114 943,58</b>	

+

RESTES A REALISER 2018 (9)

241 600,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)

128 647,52

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

1 485 191,10

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## III - VOTE DU BUDGET

III

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 2000  
LIBELLE : LES BAUX DE PCE - REPRISE RESEAU ASST  
POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2019	Restes à réaliser 2018 (2)(3)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
<b>DEPENSES</b>			a 0,00		b	b 90 000,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00			0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00			0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00			0,00
23	Immobilisations en cours		0,00			90 000,00
2315	Installations, matériel et outillage technique		0,00			90 000,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2018 (2)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c+d) - (a+b)</b>		<b>-90 000,00</b>
Excédent de financement si positif		
Besoin de financement si négatif		

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 2200

LIBELLE : MAUSSANE - TRAVAUX STEP MISE EN CONFORMITE

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2019	Restes à réaliser 2018 (2)(3)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
<b>DEPENSES</b>			a 120 000,00		b	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00			0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00			0,00
213	Constructions		0,00			0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00			0,00
23	Immobilisations en cours		120 000,00			0,00
2315	Installations, matériel et outillage technique		120 000,00			0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2018 (2)		Recettes de l'exercice	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00

<b>RESULTAT = (c+d) - (a+b)</b>					
Excédent de financement si positif					
Besoin de financement si négatif					-120 000,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 2203

LIBELLE : MAUSSANE-PARADOU-LES BAUX - NOUVELLE STEP

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2019	Restes à réaliser 2018 (2)(3)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
<b>DEPENSES</b>			a	0,00	b	b 67 640,00
20	Immobilisations incorporelles			0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles			0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation			0,00		0,00
23	Immobilisations en cours			0,00		67 640,00
2313	Constructions			0,00		67 640,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2018 (2)		Recettes de l'exercice	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00

<b>RESULTAT = (c+d) - (a+b)</b>					
Excédent de financement si positif					-67 640,00
Besoin de financement si négatif					

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.



## III - VOTE DU BUDGET

III

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 2400

LIBELLE : LE PARADOU - REPRISE RESEAU ASST MAS DES MOLIERES

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2019	Restes à réaliser 2018 (2)(3)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
<b>DEPENSES</b>			a 109 440,00		b	b 3 300,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00			0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00			0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00			0,00
23	Immobilisations en cours		109 440,00			3 300,00
2315	Installations, matériel et outillage technique		109 440,00			3 300,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2018 (2)		Recettes de l'exercice	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00

<b>RESULTAT = (c+d) - (a+b)</b>			
Excédent de financement si positif			-112 740,00
Besoin de financement si négatif			

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 2401

LIBELLE : PARADOU- RES ASST ST ROCH AURELIENNE BESSAT BELLECROIX CASTILLON  
POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2019	Restes à réaliser 2018 (2)(3)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
<b>DEPENSES</b>			a 0,00		b	b 321 820,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00			0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00			0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00			0,00
23	Immobilisations en cours		0,00			321 820,00
2315	Installations, matériel et outillage technique		0,00			321 820,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2018 (2)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 241 600,00	d 80 220,00
13	Subventions d'investissement	241 600,00	80 220,00
131	Subventions d'équipement	241 600,00	80 220,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c+d) - (a+b)</b>		0,00
Excédent de financement si positif		
Besoin de financement si négatif		

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 2402  
LIBELLE : LE PARADOU - CHEMISAGE RESEAU/REDUC EAUX PARASITAIRES  
POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2019	Restes à réaliser 2018 (2)(3)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
<b>DEPENSES</b>			a 0,00		b	b 318 676,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00			0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00			0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00			0,00
23	Immobilisations en cours		0,00			318 676,00
2315	Installations, matériel et outillage technique		0,00			318 676,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2018 (2)		Recettes de l'exercice	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c	0,00	d	63 735,00
13	Subventions d'investissement		0,00		63 735,00
131	Subventions d'équipement		0,00		63 735,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00

<b>RESULTAT = (c+d) - (a+b)</b>					
Excédent de financement si positif					-254 941,00
Besoin de financement si négatif					

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 2403  
LIBELLE : LE PARADOU - EXT RESEAU CHEM DU SAMBUC  
POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2019	Restes à réaliser 2018 (2)(3)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
<b>DEPENSES</b>			a	0,00	b	b 88 000,00
20	Immobilisations incorporelles			0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles			0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation			0,00		0,00
23	Immobilisations en cours			0,00		88 000,00
2315	Installations, matériel et outillage technique			0,00		88 000,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2018 (2)		Recettes de l'exercice	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00

<b>RESULTAT = (c+d) - (a+b)</b>					
Excédent de financement si positif					-88 000,00
Besoin de financement si négatif					

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - DSP - SERVICE ASSAINISSEMENT CCVBA

2019

BP

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
CREDITS DE TRESORERIE (1)

A1.1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - DSP - SERVICE ASSAINISSEMENT CCVBA

BP

2019

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembourse- ments (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actua- riel					
								Emprunts et dettes à l'origine du contrat						
<b>164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)</b>														
1641 Emprunts en euros (total)														
MON504269EUR/05	SA CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	14/12/1999		01/04/2000	2 965 749,09	F			6,04	6,04401	A	X	N	A-1
2002-2368	AGENCE DE L'EAU	17/10/2002		16/01/2006	304 898,03	F			0,5	0,38986	A	X	N	A-1
18685/004/003	SA SOCIETE GENERALE	11/07/2003		15/07/2004	336 000,00	F			4,07	4,51584	A	X	N	A-1
2001-2383	AGENCE DE L'EAU	12/10/2001		16/01/2005	146 351,06	F			0,5	0,48447	A	X	N	A-1
MIN504275EUR/05	SA CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	25/04/2003		01/10/2004	120 000,00	F			5,13	5,12924	A	P	N	A-1
2003-1174	AGENCE DE L'EAU	15/07/2003		16/10/2006	105 800,00	F			0,0	0,0	A	X	N	A-1
MIN504270EUR/05	SA CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	25/04/2003		01/08/2004	120 000,00	F			5,09	5,28259	A	P	N	A-1
MIN504275EUR/05	SA CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	25/04/2003		01/03/2005	130 000,00	F			5,24	5,36957	A	P	N	A-1
MON504270EUR/05	SA CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	30/11/2004		01/01/2006	200 000,00	F			4,21	4,21	A	C	N	A-1
17508/005/001	SA SOCIETE GENERALE	01/07/2008		10/07/2009	310 000,00	F			5,42	5,42221	A	X	N	A-1
A2909647	SA CAISSE EPARGNE	01/01/2011		25/03/2011	100 000,00	F			4,75	5,25742	A	P	N	A-1
A29130SV	SA CAISSE EPARGNE	29/10/2013		15/11/2014	250 000,00	F			4,11	4,15344	A	X	N	A-1
KM8927-00001731	SA CAISSE EPARGNE	04/07/2018		15/10/2018	800 000,00	F			1,68	1,69523	T	C	N	A-1
<b>Total général</b>					<b>2 965 749,09</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - DSP - SERVICE ASSAINISSEMENT CCVBA

BP

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant du au 01/01/2019	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Taux d'intérêt		Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice	
							Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)		
<b>164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)</b>													
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1 855 589,83					139 969,36	64 020,47	0,00	25 785,12	
MON50426EUR/05		0,00		1 855 589,83					139 969,36	64 020,47	0,00	25 785,12	
2002-2368	N	0,00		112 726,62	5,25	F	6,04401		16 144,52	6 808,69	0,00	4 375,17	
18685/004/003	N	0,00		5 879,56	1,00	F	0,88986		2 932,46	29,40	0,00	0,00	
2001-2383	N	0,00		110 530,34	4,50	F	4,51584		20 378,37	4 498,58	0,00	0,00	
MIN504275EUR/05	N	0,00		10 101,01	0,00	F	0,48447		10 101,01	50,54	0,00	0,00	
2003-1174	N	0,00		81 512,18	14,75	F	5,12924		3 740,65	4 181,57	0,00	987,42	
MIN504270EUR/05	N	0,00		14 106,71	1,75	F	0,0		7 053,33	0,00	0,00	0,00	
MIN504275EUR/05	N	0,00		81 362,92	14,58	F	5,28259		3 745,07	4 141,37	0,00	1 646,15	
MON504270EUR/05	N	0,00		92 585,83	15,17	F	5,36957		3 837,96	4 851,50	0,00	3 875,33	
17508/005/001	N	0,00		70 000,00	6,00	F	4,21		10 000,00	2 947,00	0,00	2 526,00	
A2909647	N	0,00		231 392,29	14,50	F	5,42221		10 388,73	12 541,46	0,00	5 689,74	
A29130SV	N	0,00		70 613,38	11,17	F	5,25742		4 500,91	3 354,14	0,00	2 407,59	
KM3927-00001731	N	0,00		182 778,99	9,83	F	4,15344		15 146,35	7 512,22	0,00	880,35	
<b>Total général</b>		0,00		1 855 589,83			1,69523		32 000,00	13 104,00	0,00	2 695,47	
									139 969,36	64 020,47	0,00	26 785,12	

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 Juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - DSP - SERVICE ASSAINISSEMENT CCVBA

BP

2019

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2019 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% de type de taux selon le capital restant dû
<b>TOTAL (A)</b>		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
<b>Barrière simple (B)</b>														
<b>Option d'échange (C)</b>														
<b>Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)</b>														
<b>Multiplicateur jusqu'à 5 (E)</b>														
<b>Autres types de structures (F)</b>														
<b>TOTAL GENERAL</b>		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) Capital restant dû : En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : indice zone euro / 2 : indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.



CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - DSP - SERVICE ASSAINISSEMENT CCVBA

BP

2019

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
 TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

IV

A1.4

AR PREFECTURE

013-241300375-20190411-DEL 60\_2019-DE  
 Regu le 15/04/2019

Structure	Indices sous-jacents			(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
	Nombre de produits	% de l'encours	Montant en euros						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits			13					
	% de l'encours			100,00%					
	Montant en euros			1 855 589,83					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits								
	% de l'encours								
	Montant en euros								
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits								
	% de l'encours								
	Montant en euros								
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits								
	% de l'encours								
	Montant en euros								
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits								
	% de l'encours								
	Montant en euros								
(F) Autres types de structures	Nombre de produits								
	% de l'encours								
	Montant en euros								

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2019 après opérations de couverture éventuelles.

CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - DSP - SERVICE ASSAINISSEMENT CCVBA

BP

2019

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A1.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture							Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
<b>Total</b>													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, turren, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

013-241300375-20190411-DEL60  
Regu le 15/04/2019  
AR PREFECTURE

CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - DSP - SERVICE ASSAINISSEMENT CCVBA

BP

2019

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

A1.5

DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture						Catégorie d'emprunt (8)	
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768		
<b>Total</b>									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales

AR PREFECTURE

013-241300375-20190411-DEP180-2019-DE  
Regu le 15/04/2019

CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES

13 - DSP - SERVICE ASSAINISSEMENT CCVBA

BP 2019

**IV - ANNEXES**

**IV**

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
AUTRES DETTES**

**A1.6**

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

<b>LIBELLES</b>	<b>Montant initial de la dette</b>	<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>Dettes restantes</b>

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A2</b>

CHOIX DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE			Délibération du
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 1 500,00€			01/04/2015
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	2051 - LOGICIELS	2	01/04/2015
Linéaire	213 - CONSTRUCTION DE BATIMENTS	30	01/04/2015
Linéaire	213 - INSTALLATION GENERALES	30	01/04/2015
Linéaire	21532 INSTALLATIONS SPECIFIQUES: RESEAUX ASSAINISSEMENT	30	01/04/2015
Linéaire	2156 - INSTALLATIONS SPECIFIQUES - RESEAUX D'ASSAINISSEMENT	6	01/04/2015
Linéaire	2158 - INSTALLATIONS ELECTRIQUES	15	01/04/2015
Linéaire	2158 - INSTALLATIONS TELEPHONIQUES	10	01/04/2015
Linéaire	218 - CAMIONS ET VEHICULES INDUSTRIELS	12	01/04/2015
Linéaire	218 - MATERIEL DE BUREAU	5	01/04/2015
Linéaire	218 - MATERIEL INFORMATIQUE	3	01/04/2015
Linéaire	218 - MOBILIER	12	01/04/2015
Linéaire	218 - VOITURES ET VEHICULES LEGERS	7	01/04/2015

## IV - ANNEXES

IV

## ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

A3.1

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
<b>TOTAL</b>						

(1) Nouvelles ou abondement d'une provision ou d'une dépréciation déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès...; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN  
ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

A3.2

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN  
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES

A4.1

## DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>181 155,10</b>	<b>181 155,10</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>139 969,36</b>	<b>139 969,36</b>
1641	Emprunts en euros	139 969,36	139 969,36
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>41 185,74</b>	<b>41 185,74</b>
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	41 185,74	41 185,74
020	Dépenses imprévues ( investissement )	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	181 155,10	255 600,00	D001 0,00	436 755,10

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble



## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN  
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

A4.2

## RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>517 736,15</b>	<b>III 517 736,15</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>111 110,00</b>	<b>111 110,00</b>
10222	Dotations, fonds divers et réserves	111 110,00	111 110,00
<b>Ressources propres internes de l'année (b)(3)</b>		<b>406 626,15</b>	<b>406 626,15</b>
2803	Frais d'études, de recherche et de dévelop. et frais d'insertion	4 405,00	4 405,00
2808	Autres immobilisations incorporelles	4 475,00	4 475,00
2813	Constructions	27 486,36	27 486,36
28156	Matériel spécifique d'exploitation	2 317,81	2 317,81
28158	Autres	1 337,75	1 337,75
28173	Constructions	9 226,90	9 226,90
281756	Matériel spécifique d'exploitation	78 640,88	78 640,88
021	Virement de la section d'exploitation	278 736,45	278 736,45

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>517 736,15</b>	<b>241 600,00</b>	<b>128 647,52</b>	<b>0,00</b>	<b>887 983,67</b>

	Montant
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>II 436 755,10</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	<b>IV 887 983,67</b>
<b>Solde</b>	<b>V = IV - II (6) + 451 228,57</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

## IV - ANNEXES

IV

**ELEMENTS DU BILAN**  
**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES**  
**D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF - SECTION D'EXPLOITATION**

A5.2.1

(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

## Service d'assainissement collectif (1)

## A5.2.1 - SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>9 000,00</b>	<b>70</b>	<b>Ventes de produits fabriqués, prestat° de</b>	<b>265 500,00</b>
611	Sous-traitance générale	6 700,00	70611	Redevance d'assainissement collectif	265 500,00
613	Locations, droits de passage et servitudes di	1 700,00	<b>74</b>	<b>Subventions d'exploitation</b>	<b>30 000,00</b>
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	600,00	74	Subventions d'exploitation	30 000,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>47 560,00</b>			
621	Personnel extérieur au service	47 560,00			
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>50 916,47</b>			
66111	Intérêts réglés à l'échéance	50 916,47			
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>107 476,47</b>		<b>Total des recettes réelles</b>	<b>295 500,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre secti</b>	<b>82 327,78</b>	<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre secti</b>	<b>27 518,74</b>
6811	Dotations aux amortissements immos corpor	82 327,78	777	Quote-part des subvent° d'inv. virées au résu	27 518,74
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>82 327,78</b>		<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>27 518,74</b>
	<b>D002 (5)</b>	<b>0,00</b>		<b>R002 (5)</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>189 804,25</b>		<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>323 018,74</b>

(1) Compléter soit par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR+crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la règle applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du conseil administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN  
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES  
D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF - SECTION D'INVESTISSEMENT

A5.2.2

(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

## Service d'assainissement collectif (1)

## A5.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	580 720,00	13	Subventions d'investissement	321 820,00
2315	Installations, matériel et outillage techniques	580 720,00	131	Subventions d'équipement	321 820,00
16	Emprunts et dettes assimilées	107 969,36			
1641	Emprunts en euros	107 969,36			
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>688 689,36</b>		<b>Total des recettes réelles</b>	<b>321 820,00</b>
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre secti</i>	27 518,74	040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre secti</i>	82 327,78
1391	<i>Subventions d'équipement</i>	27 518,74	28173	<i>Constructions</i>	9 226,90
			281756	<i>Matériel spécifique d'exploitation</i>	73 100,88
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>27 518,74</b>		<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>82 327,78</b>
	D001 (4)	0,00		R001 (4)	0,00
	<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	<b>716 208,10</b>		<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	<b>404 147,78</b>

(1) Compléter soit par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR+crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du conseil administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN  
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

A6

## A6 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - DSP - SERVICE ASSAINISSEMENT CCVBA

BP

IV - ANNEXES

IV

A7

ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération :	Intitulé de l'opération :	Date de la délibération :		
		Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés
Total (4)				
	<b>DEPENSES (a)</b>			
	Dépenses nettes (a-c)			
	<b>RECETTES (b)</b>			
	Recettes nettes (b-d)			

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.  
 (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).  
 (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.  
 (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.  
 (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.  
 (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.  
 (7) Indiquer le chapitre

CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - DSP - SERVICE ASSAINISSEMENT CCVBA

BP

2019

## IV - ANNEXES

IV

B1.1

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

## ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																		
<b>TOTAL GENERAL</b>																		

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (C'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - DSP - SERVICE ASSAINISSEMENT CCVBA

BP

2019

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

B1.2

AR PREFECTURE

013-241300375-20190411-DEL60\_2019-DE  
Regu le 15/04/2019

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A 0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B 0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C 0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D 0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I=A+B+C-D 0,00</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice</b>	<b>II 295 500,00</b>
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>	<b>III 0,00%</b>

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

## IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

B1.3

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.  
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.  
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.



## IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
8016 - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

B1.4

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

**CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - DSP - SERVICE ASSAINISSEMENT CCVBA**

**2019**

**BP**

**IV - ANNEXES**

**ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

**IV**

**B1.5**

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat le PPP

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.  
 (2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

## IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

B1.6

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 01/01/N	Annuité versée au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>							

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible;
- la colonne « Dette en capital 01/01/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 01/01/N;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

**IV - ANNEXES**

**IV**

**ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
 ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

**B1.7**

Année d'origine	Nature de l'engagement		Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>							

## IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN  
SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

B2.1

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

## IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN  
SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

B2.2

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP		
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - DSP - SERVICE ASSAINISSEMENT CCVBA

BP

2019

## IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2019

C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		TOTAL
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	
<b>TOTAL GENERAL (b+c+d+e+ff+g+h+i+j+k)</b>							

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/JNT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalents temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.





## IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE  
OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE

C1.2

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215 (1)
Ingénieur principal territorial	A	1	23 300,00
Directeur adjoint	B	1	6 922,00
Agent de maitrise principal	C	1	9 796,00
Agent d'exploitation	C	1	3 808,00
Assistante de gestion administrative	C	1	3 734,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>5</b>	<b>47 560,00</b>

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

## IV - ANNEXES

IV

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS  
LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT  
FINANCIER  
(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

C2

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à 2 AVENUE DES ECOLES - 13520  
MAUSSANE LES ALPILLES

Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public</u> (2)				
01/01/2015 : Affermage	EAUX DE PROVENCE	SAS EAUX DE PROVENCE	Société Française	
01/01/2015 : Affermage	SAUR	SAS SAUR	Société Française	
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);

(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

# ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT EN RECETTE

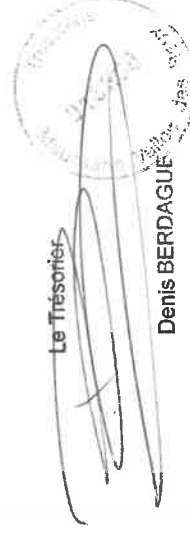
Collectivité : CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES

Budget : DSP - SERVICE ASSAINISSEMENT CCVBA

2018

Compte	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
<b>Opération non individualisée</b>			<b>241 600,00 €</b>
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €
10222 - FCTVA	130 433,00 €	131 810,56 €	0,00 €
1068 - Autres réserves	133 326,29 €	133 326,29 €	0,00 €
131 - Subventions d'équipement	388 211,00 €	147 092,00 €	241 600,00 €
1641 - Emprunts en euros	754 015,25 €	800 000,00 €	0,00 €
2762 - Créances sur transfert de droits à déduction de TVA	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total des recettes</b>	<b>1 405 985,54 €</b>	<b>1 212 228,85 €</b>	<b>241 600,00 €</b>

  
 Le Président,  
**Hervé CHERUBINI**

  
 Le Trésorier,  
**Denis BERDAGUE**

# ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT EN DEPENSE

29 mars 2019 14:48:35

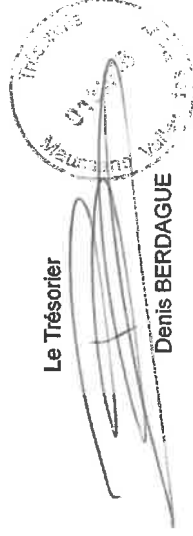
Collectivité : CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES

Budget : DSP - SERVICE ASSAINISSEMENT CCVBA

2018

Compte	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
<b>Opération non individualisée</b>			<b>255 600,00 €</b>
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	441 281,54 €	441 281,54 €	0,00 €
020 - Dépenses imprévues ( investissement )	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1641 - Emprunts en euros	118 612,00 €	118 609,89 €	0,00 €
203 - Frais d'études, de recherche, de développ. et frais d'insertion	0,00 €	0,00 €	0,00 €
213 - Constructions	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2156 - Matériel spécifique d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2158 - Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	996 792,00 €	609 153,32 €	255 600,00 €
<b>Total des dépenses</b>	<b>1 556 685,54 €</b>	<b>1 169 044,75 €</b>	<b>255 600,00 €</b>

  
**Le Président,**  
**Hervé CHERUBINI**

  
**Le Trésorier**  
**Denis BERDAGUE**

013-241300375-20190411-DEL60-2019-DE  
 Regu le 15/04/2019

AR PREFECTURE

## IV - ANNEXES

IV

## ARRETE ET SIGNATURES

D

1<sup>er</sup> Vice-Président, Jack SAUTELPrésenté par le Président, Hervé CHERUBINI,  
A Maussane-les-Alpilles, le 11/04/2019~~Le Président, Hervé CHERUBINI,~~le 1<sup>er</sup> Vice-Président Jack SAUTEL

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session Ordinaire

A Maussane-les-Alpilles, le 11/04/2019



Les membres du Conseil Communautaire,

Nombre de membres en exercice : 40  
 Nombre de membres présents : 29  
 Nombre de suffrages exprimés : 37  
 VOTES : Pour : 28  
 Contre : 9  
 Abstention : /

Date de convocation : 05/04/2019


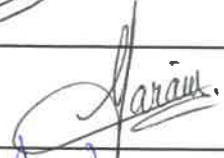


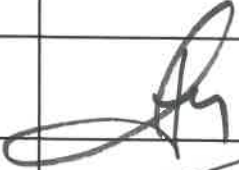






ABIDI Nadia	
AOUN Danièle	
BASSO Gilles	
BLANC Michel	
BLANC Patrice	
BONET Michel	
BONI Maryse	
CALLET Marie-Pierre	
CAVIGNAUX Michel	
CHERUBINI Hervé	
DELON Pascal	
FAVERJON Yves	
FENARD Michel Représenté par H. Christian Bannaud	

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D



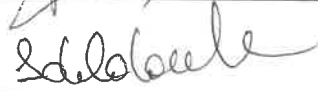



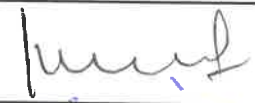



GALLE Michel	
GARCIN-GOURILLON Christine	
GARNIER Gérard	
GATTI Régis	
GAZEAU - SECRET Anne	
GESLIN Laurent	
GUENOT Jacques	
GUIGNARD Stéphan	
GUILLOT Pierre	
HALDY Jean	
JODAR Françoise	
JODAR Jacques	
LAUBRY Patricia	
LEMOIGNE Chantal	
LICARI Pascale	
MANGION Jean	
MILAN Henri	

## IV - ANNEXES

IV

## ARRETE ET SIGNATURES

D

PELISSIER Aline	
PERROT-RAVEZ Gisèle	
PRIEUR DE LA COMBLE Inès	
ROGGIERO Alice	
SANTIN Jean-Denis	
SAUTEL Jack	
SCIFO - ANTON Sylvette	
VENNIN Benoît	
VIDAL Denise	
WIBAUX Bernard	

Certifié exécutoire par le Président, Hervé CHERUBINI, compte tenu de la transmission en sous préfecture, le ....., et de la publication le .....

A Maussane-les-Alpilles, le .....